

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 24
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240325-DCM_2024_03_15A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 25 mars

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX
Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE,
Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie
FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Marine TOINON,
Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND,
Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE

ABSENTS : Nathalie CHARLES, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD,

POUVOIRS : Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique
GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2024_03_15A

**OBJET : COMITE DU JUMELAGE FRANCO ITALIEN SAINT-ROMAIN-LE-PUY /
MONTE SAN BIAGIO – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article
L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les
affaires de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article
L.2121-33 par lequel le conseil municipal procède à la désignation de ses
membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 14 mars
2024 constatant l'élection du maire et de six adjoints,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner, parmi les membres du
conseil municipal, deux élus chargés de siéger au sein du comité du
jumelage franco italien Saint-Romain-le-Puy / Monté San Biagio,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Messieurs Angelo MANIERI et Cyril RONZE pour représenter la commune de Saint-Romain-le-Puy au sein du Comité du Jumelage franco-italien, Saint-Romain-le-Puy / Monte San Biagio pour le mandat en cours.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 28 mars 2024
Le Maire, Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 02/04/2024
Publié ou Notifié
le : 02/04/2024